

LES ESSENTIELS

Les tiers-lieux culturels

Méthodes, outils et partage
d'expériences des nouvelles formes
de politiques culturelles

Mélanie Fioleau

Chef de projets
culturels et territoriaux

territorial éditions



Les tiers-lieux culturels

Méthodes, outils et partage
d'expériences des nouvelles formes
de politiques culturelles

Cet ouvrage a pour objectif d'accompagner et d'outiller des acteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche de tiers-lieu culturel. En se basant principalement sur un partage d'expériences, il permet de se positionner sur le sujet et d'affirmer une vision politique de la culture tout en proposant des outils précis de gestion. De la préfiguration d'ouverture à la définition d'une programmation, cet « Essentiel » aborde des points de réflexion mais également des aspects pratiques. Le lecteur pourra y trouver des suggestions d'outils et de structures clés. Quatre projets sont présentés et permettent d'appuyer le propos par des propositions concrètes.

La singularité de cet ouvrage tient au fait que son contenu est produit par des acteurs de terrain qui partagent leurs réalités, les pistes de projets et les expérimentations qu'ils ont mises en place, mais également les freins et les difficultés auxquels ils ont été confrontés. La définition de la culture y est aussi propre puisque l'auteur présente des acteurs qui défendent une approche transformatrice de la culture et qui font des droits culturels le cœur de la programmation. Dans une définition d'utilité sociale, les démarches présentées se placent en véritables acteurs de l'intérêt général. En ouvrant ce champ de réflexion, l'ouvrage apporte une définition plus précise des tiers-lieux culturels. Le parti pris de l'auteur est de ne pas dissocier ces derniers d'une fonction politique et sociétale.



Mélanie Fioleau développe des projets culturels et coopératifs depuis près de quinze ans. Très engagée dans la valorisation des cultures populaires, elle a travaillé la notion de droits culturels en Italie et en Belgique. Cofondatrice de l'association La Fabrique des impossibles, qui intervient dans différents quartiers de Paris et de la Seine-Saint-Denis, elle coordonne aujourd'hui Les Chaudronneries, tiers-lieu culturel à Montreuil. Elle est aussi formatrice au sein de l'Agence européenne du management culturel à Paris et membre du collectif Banlieues capitales.

LES ESSENTIELS

boutique.territorial.fr

ISSN : 2553-5803

ISBN : 978-2-8186-1948-3

© Delphine Mathy

territorial éditions

Les tiers-lieux culturels

Méthodes, outils et partage
d'expériences des nouvelles formes
de politiques culturelles

Mélanie Fioleau

Chef de projets culturels
et territoriaux

territorial éditions

Référence TBK374A



**Vous souhaitez
nous contacter
à propos de votre ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail à :**
service-client-editions@territorial.fr
en précisant l'objet de votre demande.
Pour connaître l'ensemble de nos publications,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
www.boutique.territorial.fr

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

	Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70
---	---



Sommaire

Introduction	p.7
--------------------	-----

Partie 1

Le tiers-lieu culturel, origine, héritage et écosystème

Chapitre I

Qu'appelle-t-on tiers-lieu ?	p.11
A - Origine et contexte de développement	p.11
B - Fonction, fonctionnement et caractéristiques	p.13
C - Acteurs clés, réseaux et dispositifs de soutien en France	p.15
1. France tiers-lieux et son rapport de 2021	p.15
2. La répartition géographique des tiers-lieux sur le territoire national	p.17
3. Les réseaux régionaux : accompagnement et conseils	p.19
4. État des lieux des politiques publiques et de soutien aux tiers-lieux	p.20

Chapitre II

Qu'est-ce qu'un tiers-lieu culturel ?	p.23
A - Définition et origines	p.23
1. Définition générale	p.23
2. Les nouveaux territoires de l'art	p.24
3. L'hybridation des programmations et l'influence des pratiques numériques	p.25
B - Les tiers-lieux culturels et l'enjeu des droits culturels : une vision transformatrice de la culture	p.26
1. Une remise en question de l'objectif de démocratisation culturelle	p.26
2. Les droits culturels : faire société, faire autrement	p.28
C - Le fonctionnement type	p.31

Partie 2

Préfigurer l'ouverture d'un tiers-lieu culturel, ancrage et approche écologique

Chapitre I

Poser un diagnostic p.35

A - Identifier les besoins d'un territoire p.35

B - Apporter des réponses autrement : à quoi répond le projet ? p.37

Chapitre II

Méthodes et temporalité p.39

A - Les outils et l'organisation d'une préfiguration p.39

1. Le diagnostic sensible p.39

2. L'animation de temps collectifs : intelligence collective et médiation p.41

B - Le temps long et l'itération p.42

Partie 3

Mise en œuvre d'un tiers-lieu culturel, enjeux et cohérence des outils

Chapitre I

Investir un espace p.51

A - Singularités architecturales et méthodologiques p.51

B - La tension immobilière : s'emparer des externalités négatives p.57

Chapitre II

Le statut juridique p.61

A - Se confronter à l'hybridation et l'innovation de son projet p.61

B - Quelques interlocuteurs juridiques et financiers p.63

Chapitre III

Le modèle économique p.65

A - Hybridation et intérêt général : une alliance public-privé indispensable p.65

B - L'économie sociale et solidaire : pour un modèle économique cohérent p.67

Chapitre IV

La gouvernance p.71

A - La gouvernance interne : faire projet, faire équipe p.72

B - La gouvernance externe : savoir créer du commun p.75

C - La fonction de coordination et d'animation :
une garantie de la gouvernance collective p.76

Partie 4

La programmation des tiers-lieux culturels, une approche politique de la culture en actions

Chapitre I

Déconstruire la mission de démocratisation culturelle, offrir des nouveaux récits p.81

A - Faire société autrement : pour un autre rôle des acteurs culturels p.81

B - Les droits culturels : « faire communs » p.85

Chapitre II

Les tiers-lieux culturels, une programmation propice à l'expérimentation sociale p.89

A - Comment les tiers-lieux culturels revoient la place de l'artiste p.89

B - Comment les tiers-lieux culturels expérimentent la transition écologique p.92

C - Comment la programmation des tiers-lieux culturels
articule intérêt général et développement solidaire des territoires p.97

Conclusion p.103

Annexes

Annexe 1 p.107

Annexe 2 p.111

Annexe 3 p.115

Annexe 4 p.119

Annexe 5 p.121

Remerciements p.125

Introduction

On en parle beaucoup, dans de nombreux réseaux professionnels, institutionnels, associatifs ou encore militants. Ils sont protéiformes, hybrides, multiples et peuvent ressembler tout aussi bien à un grand plateau en pied d'immeuble moderne et entièrement rénové, qu'à une friche industrielle réinvestie par un collectif. À la fois formels et informels, les tiers-lieux maillent de plus en plus nos territoires et alimentent les politiques publiques en production de rapports, en appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets divers.

Aujourd'hui, il nous semble que la définition du tiers-lieu est si mouvante et ses contours si flous, qu'une très grande diversité d'espaces et d'acteurs est en capacité de s'en revendiquer.

On observe des équipements déjà existants se rebaptiser « tiers-lieu » et, chaque jour, on voit apparaître des projets de nouveaux tiers-lieux. La notion intéresse d'autant plus qu'elle semble séduire les collectivités territoriales, à tous les échelons, et être un levier pour mobiliser des financements et incarner une forme d'innovation. Parmi cette immense diversité de projets, de lieux et de pratiques, un milieu en particulier s'empare lui aussi de la dynamique. Il s'agit du secteur culturel et des milieux artistiques, qui proposent des occupations hybrides de lieux. C'est à ces endroits que l'ouvrage propose de s'intéresser en particulier : les tiers-lieux culturels. Ces derniers nourrissent et interrogent les politiques culturelles, en tant qu'espaces où la création se réfléchit autrement et au travers de nouvelles formes d'expériences sensibles. Mais de quoi parle-t-on précisément ?

Parce que cette notion est reprise de plus en plus largement, qu'elle est investie par un nombre croissant d'acteurs du territoire et qu'elle interpelle nos collectivités et institutions, il apparaît pertinent de proposer un état des lieux et d'esquisser une définition et une analyse de ce que peuvent être les tiers-lieux culturels. Il ne s'agira en aucun cas de figer un cadre et un mode d'emploi, cela serait aller à l'encontre même de ce qui fait tiers-lieu. L'objectif de cet ouvrage se situe plutôt à l'endroit du témoignage, du point d'étape sensible, du partage d'expériences.

Prenons le temps de dresser un état des lieux, de comprendre d'où viennent ces lieux et ces expériences et de s'attarder un peu sur une définition historique, que nous mettrons bien sûr en perspective avec nos réalités contemporaines. Identifions des acteurs clés et des espaces ressources, auxquels nous renverrons tout au long de l'ouvrage (partie 1, chapitre 1).

Inscrire ensuite ces espaces dans une histoire des politiques culturelles françaises contemporaines et remettre la notion essentielle d'intérêt général au cœur de notre analyse, nous permettra de préciser les contours de ces tiers-lieux culturels, dont le

champ ne s'arrête pas aux seuls lieux de programmation ou de création artistique. En effet, cet ouvrage défend avec conviction une acception sociétale de la question culturelle, au-delà donc de l'approche traditionnelle de nos politiques culturelles institutionnelles. Il s'agit ici de s'arrêter sur des démarches qui proposent une vision profondément politique et transformatrice de la culture (partie 1, chapitre 2).

Nous pourrions alors nous pencher plus techniquement, sur les outils de préfiguration d'ouverture, les méthodes coopératives de création d'un tel espace et la philosophie de projets qu'il convient de développer (partie 2, chapitres 1 et 2).

Nous pourrions ainsi mieux comprendre les singularités architecturales, juridiques, de gouvernance et de modèles économiques auxquelles sont confrontés ces projets, et la nécessité d'inventer, de bricoler et ainsi d'innover. Il conviendra cependant d'identifier les limites et les éventuels travers de ces démarches, afin de mieux anticiper les externalités négatives qu'elles pourraient générer sur le territoire (partie 3, chapitres 1 à 4).

Nous irons finalement analyser ce que proposent ces tiers-lieux culturels dans leur programmation et dans le contenu même de leur projet. Comment réinventent-ils les politiques culturelles ? Comment mettent-ils au travail les notions de droits culturels ou de communs ? Comment deviennent-ils de réels espaces d'expérimentations sociales, de débats et de négociations, où se jouent, à leur échelle, les enjeux précieux de la démocratie (partie 4, chapitres 1 et 2).

Cet ouvrage se veut un témoignage d'acteurs de terrain, qui travaillent en réseaux, structurent un écosystème et rebattent les cartes des politiques culturelles, peut-être un peu en manque d'inspirations depuis les années 1990. Les tiers-lieux culturels sont avant tout des aventures humaines, autour de collectifs, de personnes qui inventent ensemble des réponses pour leur territoire. Nous ne pouvions pas imaginer un ouvrage sans que ces acteurs ne soient au cœur de cet état des lieux. Nous alimenterons ainsi notre propos de démarches et projets que nous avons jugés inspirants, parfois même exemplaires ; des projets qui se déploient en milieu urbain, en milieu rural ou ailleurs chez nos voisins européens.

L'auteur a eu la volonté de faire de cet ouvrage un support méthodologique, mais aussi un partage de réflexions et d'analyses de ce qui se développe dans les tiers-lieux culturels, qui défendent une vision sociétale de la culture. En y décortiquant des bonnes pratiques et en partageant des expériences de terrain, cet ouvrage a pour objectif de permettre à des acteurs qui souhaitent ouvrir un tiers-lieu culturel de se positionner sur les objectifs de celui-ci et de s'outiller au mieux pour l'écriture, l'ouverture et la structuration du projet, mais surtout de se les approprier pour en faire, ou non, un cadre de travail.



Nous n'avons pas voulu que cette note vienne entretenir l'illusion qu'il y aurait un « mode d'emploi », une « définition » ou une « boîte à outils » du tiers-lieu culturel. Le tiers-lieu « clé en main » n'existe pas, il naît d'une réalité, d'un contexte, de besoins et d'envies collectives. Surtout, comme l'ont souligné l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés : rien n'est jamais figé dans un tiers-lieu culturel. Il faut accepter l'expérimentation, le fait que tout est mouvant et que le contexte du territoire et les personnes qui traversent l'espace vont faire évoluer son contenu et ses outils. Voilà de quoi donner une bouffée d'air frais à une époque où les politiques publiques ont besoin de réinventer leurs façons de travailler et de se reconnecter aux citoyens qui sont de plus en plus nombreux à ne plus croire en elles. Et si les tiers-lieux culturels étaient finalement de nouveaux espaces des politiques publiques ?

**Le tiers-lieu culturel,
origine, héritage
et écosystème**

Chapitre I

Qu'appelle-t-on tiers-lieu ?

Cette première partie est dédiée à la définition du terme et au cadrage de la notion. Pour proposer une mise en perspective pertinente et pour analyser des outils cohérents, il convient de poser les contours de ce que nous entendons ici par tiers-lieu culturel.

A - Origine et contexte de développement

Il est nécessaire de se plonger dans la notion générique de tiers-lieu. Il ne s'agit pas de revenir sur une définition qui a déjà été proposée par de nombreux ouvrages dédiés à la question.

Cependant, prenons le temps de situer quelques éléments incontournables, des invariants, qui nous apporteront un socle commun pour la poursuite de cet ouvrage.

On attribue communément la notion de tiers-lieu au sociologue urbain américain Ray Oldenburg. Professeur à l'université Pensacola de Floride, Ray Oldenburg a posé cette notion dans son ouvrage *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*¹, publié en 1989. Il y fait état d'espaces indispensables à la société civile et à l'organisation de la démocratie, qu'il appelle « *third place* », que nous traduisons donc par « tiers-lieu » et non « troisième lieu ». Ni espace du domicile, ni espace de travail, le tiers-lieu est un espace de rencontres, mais surtout de partages de réflexions et d'expressions civiques.

Nous comprenons alors que le tiers-lieu est profondément politique et citoyen, qu'il contribue à la coconstruction de communs et la mise en place de dynamiques coopératives dont l'objectif est d'œuvrer à l'intérêt général et de soutenir et renforcer la vie de la communauté. Il est essentiel d'intégrer qu'un tiers-lieu ne s'autoproclame pas, il est le fruit de mouvements collectifs et citoyens qui le font naître. Le tiers-lieu est subjectif et doit être validé et légitime aux yeux des acteurs d'un territoire. Ces premières singularités vont ainsi guider toute la note méthodologique qui va suivre en deuxième partie d'ouvrage.

On peut mettre en regard le fait que la notion de tiers-lieu apparaisse dans les années 1990, pour se développer très largement depuis les années 2000, avec la crise identitaire que rencontre le milieu politique ainsi que le besoin fréquemment revendiqué de

1. Oldenburg Ray, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Da Capo Press, Boston, États-Unis, 1999.

renforcer le lien social. Les citoyens ne se retrouvent plus dans les outils classiques de la construction de la démocratie : les élections successives voient leur taux d'abstention augmenter de manière vertigineuse, ce qui permet à une partie de la population de remettre en question la légitimité des gagnants et ainsi de leurs représentants ; les organisations syndicales ne représentent que 11 % des salariés français (soit deux fois moins que dans les années 1970) et semblent associées à un monde industrialisé qui est aujourd'hui en crise.

On reproche également, souvent à juste titre, aux organisations légitimes de ne pas être représentatives de la diversité présente dans notre pays et de reproduire des phénomènes de discrimination, en ayant une vision très ethnocentrée des codes de discussion et culturels à avoir.

Nos outils de fonctionnement démocratiques apparaissent essouffés voire en crise. Nous assistons, comme très souvent dans l'histoire politique de nos démocraties contemporaines, à un phénomène citoyen où les personnes créent leurs propres espaces de débats et de négociations : si l'institution ne parvient pas à mettre en œuvre une vie démocratique à notre image alors inventons les modèles que nous souhaitons voir à l'œuvre.

Ces nouveaux outils, dont le tiers-lieu, sont aussi des espaces d'expérimentations sociales très innovants, qui se proposent d'apporter des réponses structurantes à des problématiques publiques. Maintenant que la crise environnementale et la nécessité de repenser les paramètres de développement de notre société ne font plus aucun doute, les réponses citoyennes viennent proposer des expérimentations qui font modèle pour faire naître des écosystèmes maillant le territoire et, enfin, influencer nos politiques publiques.

Si l'institution, par la complexité de sa gouvernance et de son échelle, met de nombreuses années à agir, les organisations citoyennes, de leur côté, mettent en place avec beaucoup d'efficacité et d'inventivité, de nouvelles formes d'échanges et de collaborations. Nous pourrions citer à titre d'exemple et pour illustrer notre propos : les Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou autres associations qui repensent le rapport entre producteurs et consommateurs, les jardins partagés, les systèmes d'échange local, les cantines et restaurants solidaires, les commerces de seconde main, les habitats collectifs...

Ces projets viennent mettre au travail non seulement des réponses citoyennes à des enjeux contemporains (nous analyserons certaines de ces démarches en quatrième partie), mais également le lien social. Nous observons aujourd'hui que de nombreux citoyens, qu'ils soient adhérents, bénévoles ou salariés, affirment retrouver une qualité de vie sociale, se réapproprient leur territoire de vie et nouer plus de relations avec leurs concitoyens en investissant ces nouveaux espaces. Le tiers-lieu vient donc combler un besoin d'inventer de nouvelles formes d'organisations politiques mais également une nécessité de remettre la qualité relationnelle au cœur de nos sociétés.



Si vous souhaitez creuser le sujet de la définition des tiers-lieux, nous vous proposons quelques références pertinentes :

Références web

<https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Synthese-Rapport-2021.pdf>

https://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux

Référence bibliographique

Oldenburg Ray, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Da Capo Press, Boston, États-Unis, 1999.

B - Fonction, fonctionnement et caractéristiques



Le lieu Masui, association Zinneke, Bruxelles © Delphine Mathy

Bien que le tiers-lieu puisse prendre diverses formes, naître de volontés et genèses singulières et prendre une direction propre, Ray Oldenburg parvient, dans son ouvrage, à élaborer des éléments que l'on pourrait qualifier d'invariants.

Un tiers-lieu doit être attentif à répondre à l'ensemble de ces critères :

- terrain neutre : le tiers-lieu est un endroit public au sens de « partagé », où chacun peut se sentir à sa place (pas de notion de propriété ou de subordination) ;
- ouverture : le tiers-lieu est un lieu ouvert à tous, il ne doit pas générer de discrimination, chaque personne y a sa place pour ce qu'elle est ;
- communication : le tiers-lieu doit favoriser l'échange et la discussion et penser le cadre qui permettra une communication respectueuse et équitable ;
- accommodant et accessible : le tiers-lieu doit se rendre accessible physiquement et socialement à tous ;
- noyau dur : le tiers-lieu naît d'un groupe de personnes qui affirment des valeurs, une posture et une vision ;
- ambiance bienveillante : un tiers-lieu se doit d'être accueillant, chaleureux, ludique et joyeux. Il ne doit pas reproduire des codes de distinction qui mettraient une personne à l'écart ;
- un espace familial, « une maison » : le tiers-lieu doit offrir un cadre chaleureux, on doit s'y sentir comme à la maison, avoir envie d'y rester pour un y passer un moment agréable et rassurant.

Ces quelques notions donnent déjà une forme d'« ADN » au tiers-lieu. Pour y voir plus clair dans ce paysage foisonnant, nous pouvons nous appuyer sur ces fondamentaux. La notion est bien plus précise et complexe que de simples codes architecturaux et esthétiques. Cette entrée en matière permettra ainsi d'exclure de la définition, les espaces qui « ressemblent » à des tiers-lieux (codes esthétiques, champ lexical...), mais qui ne sont finalement que des espaces dédiés à la consommation (bar, restaurants, commerces...), à la location d'espaces de travail ou à la programmation événementielle.

Les invariants définis par Ray Oldenburg nous permettent d'attirer notre attention sur des caractéristiques précises du fonctionnement du tiers-lieu. Si nous reprenons chacun de ces items, nous pouvons y associer une liste d'outils de gestion, de production ou de coordination :

- terrain neutre : pour être un espace public et partagé, il convient de penser au statut juridique du lieu, à sa gouvernance et à la nature du lien qui nous lie au propriétaire foncier, le cas échéant ;
- ouverture : ne pas reproduire des modèles discriminants et excluants nécessite de penser son accessibilité physique, la communication et signalétique du lieu, mais aussi la fonction d'accueil et une éventuelle politique tarifaire ;
- communication : le tiers-lieu doit garantir des espaces de communication bienveillants. Il faut ainsi mettre en œuvre une gouvernance et des espaces de discussions cohérents ;
- accommodant et accessible : l'équipe d'un tiers-lieu doit s'emparer de cet enjeu en pensant aux codes esthétiques, à la programmation et bien entendu, à l'usage des espaces ;
- noyau dur : le groupe qui porte l'initiative doit savoir formuler son projet et sa pertinence afin d'en faire une aventure collective, qui apparaisse comme légitime aux yeux de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- ambiance bienveillante : la qualité relationnelle doit faire partie de la méthode et être revendiquée comme telle. L'équipe doit penser ses modalités d'écoute, d'échanges et d'interconnaissance ;
- un espace familier, « une maison » : le maintien d'une qualité d'espaces nécessite de penser et organiser la fonction de régie du lieu et tous les outils de gestion d'usage.

Nous élaborons ici une palette d'outils et de caractéristiques propres au tiers-lieu. Afin de garantir un projet qui mette réellement en œuvre ses valeurs et ses objectifs et qui réponde à l'exigence de travailler l'intérêt général dans un cadre démocratique, il faut s'outiller correctement. Nous noterons donc, dans les tiers-lieux, une culture de l'outil et de la méthode héritée à la fois du milieu du *design*, mais aussi de l'économie sociale et solidaire ou encore des cultures numériques.

Les tiers-lieux pensent, interrogent et inventent constamment :

- leur projet architectural ;
- leur modèle juridique ;
- leur modèle économique ;
- leur gouvernance.

Nous irons comprendre et analyser au regard d'exemples pertinents l'ensemble de ces outils. Les acteurs interrogés dans cet ouvrage y affirment que l'une des caractéristiques des tiers-lieux est que l'ensemble de ces sujets n'est non seulement jamais figé, toujours en réflexions et en mouvement, mais aussi très souvent adapté, bricolé « sur mesure », pour le projet de fond du lieu.

C - Acteurs clés, réseaux et dispositifs de soutien en France

Afin de compléter cette introduction, il est intéressant de se pencher davantage sur les acteurs clés. Les tiers-lieux étant avant tout des projets portés par des groupes de personnes, ils ont maillé le territoire et ont organisé leur milieu à l'échelle nationale. Dans une tradition très française du réseau, il existe plusieurs espaces de mise en relation d'acteurs, et ce à différentes échelles : régionale, nationale voire européenne.

Ces réseaux sont des ressources essentielles à :

- la compréhension du sujet ;
- la visibilité des acteurs qui peuvent accompagner un tiers-lieu ;
- la mise à jour des dispositifs d'aides et de soutiens ;
- la formation ;
- la mise en relation d'acteurs.

1. France tiers-lieux et son rapport de 2021

France tiers-lieux est un des acteurs clés du secteur. Association nationale des tiers-lieux, elle est très visible et active sur le sujet. À la demande du gouvernement, elle vient de publier un rapport financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires : *Nos territoires en action*.

Ce rapport a pour objectif de faire un état des lieux précis du paysage des tiers-lieux en France. Face à l'augmentation fulgurante du nombre d'ouvertures de tiers-lieux sur l'ensemble du territoire, il semble indispensable de documenter ce que sont ces espaces. Le rapport nous présente des données chiffrées, des cartographies et des projets types. Il nous permet de mieux cerner la grande diversité de ces projets et leurs propositions, mais également ce qui les relie.

Le rapport de France tiers-lieux permet également d'identifier les grands enjeux de société travaillés au cœur de ces projets : l'emploi, le numérique, l'écologie, la culture, l'alimentation durable, l'apprentissage ou encore la recherche et l'innovation. Puisque ces espaces agissent sur la démocratie locale et expérimentent des nouvelles façons de faire ensemble, ne pourraient-ils pas nourrir les politiques publiques ? Ce rapport permet alors de mieux comprendre ce qui se joue précisément sur le terrain, le fonctionnement et l'organisation de chaque lieu et les besoins identifiés. Il favorise l'accompagnement des collectivités dans les orientations de leurs politiques de soutien à ces expériences. Il est un outil précieux pour un acteur qui souhaiterait se familiariser avec le milieu et le contexte actuel.

Dans son éditorial, le président de France tiers-lieux, Patrick Levy-Waitz, rappelle combien ces espaces sont indispensables à la démocratie. Il n'hésite pas à qualifier la dynamique observée ces dernières années de « **plus large mouvement citoyen jamais observé depuis le mouvement de l'éducation populaire et les maisons des jeunes et de la culture** »². Il rappelle que ces espaces sont avant tout dédiés au « faire » et se démarquent par l'hybridation de leurs activités. Les tiers-lieux apparaissent comme des véritables pistes de réponses aux grandes problématiques contemporaines.

2. Éditorial du rapport *Nos territoires en action* (<https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Synthese-Rapport-2021.pdf>).

Le rapport *Nos territoires en action* peut être téléchargé en intégralité ou sous forme de synthèse sur le site web de France tiers-lieux³.

***Nos territoires en action*, éditorial par Patrick Levy-Waitz, président de France tiers-lieux**

« Les tiers-lieux se construisent par l'engagement d'une communauté et son action collective ancrée dans le territoire, ils se démarquent comme espaces de libre pratique où prime le « faire », ils se développent grâce à la mixité et à l'hybridation d'activités. Comme les pionniers se plaisent à le rappeler : « Un tiers-lieu ne se décrète pas, il s'invente. » Et j'ajouterais : il s'invente pour donner à chacun le pouvoir d'agir, de faire, d'expérimenter, de contribuer. C'est la société civile dans toute sa diversité qui est à l'œuvre dans l'émergence du mouvement des tiers-lieux : entrepreneurs, bénévoles associatifs, travailleurs indépendants, salariés, collectivités de plus en plus mobilisées, artistes, artisans, demandeurs d'emploi. Indifféremment, hommes et femmes, actifs ou inactifs. [...] »

Dans les tiers-lieux la création d'activités économiques ne peut être séparée de l'utilité sociale, elle est une réponse pragmatique et transversale à la réalité quotidienne : s'attaquer aux problématiques environnementales (recycler, réparer, habiter les espaces vacants...), permettre une alimentation saine et durable pour tous (circuits courts, jardins partagés, épiceries solidaires...), faciliter la diffusion des savoirs et la montée en compétences, garantir l'insertion professionnelle (accès à l'emploi des chômeurs ou des personnes en situation de handicap), travailler à relocaliser la production (ateliers partagés, fabrication distribuée)... Ces dynamiques collectives de territoire transcendent les cadres institutionnels et les cloisonnements stériles pour aller là où les politiques publiques ne parviennent souvent pas à intervenir. [...]

En conclusion, nous pouvons désormais l'affirmer sans détour : les tiers-lieux forment le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis le mouvement de l'éducation populaire et les maisons des jeunes et de la culture. De nombreux tiers-lieux en revendiquent d'ailleurs l'héritage. Le phénomène des tiers-lieux fait la démonstration de la manière dont les Français s'organisent pour s'emparer de leur avenir. Il est l'illustration de la capacité de la société civile à construire des réponses concrètes, pragmatiques et opérationnelles aux défis du ^{xxi}e siècle. Ces dynamiques émergent dans toute la France et forment des maillons essentiels à notre résilience, par le faire ensemble, par cette vitalité à toute épreuve, ancrée dans nos territoires. »

3. <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021>